



**Fonds Maribel Social du Secteur Socioculturel
des Communautés Française et Germanophone
et de la Région Wallonne**

Apef ASBL · Square Saintelette 13-15 · 1000 Bruxelles

✉ maribel32902@apefasbl.org

☎ 02/227.61.54

Concerne : Augmentation du plafond de la subvention pour l'année 2024

Bruxelles, le 29 mars 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de Gestion a décidé d'augmenter le plafond de la subvention du Fonds de **16%** à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le plafond annuel de la subvention passe donc de 43 837€ par ETP en 2023 à 50 850€ par ETP en 2024.

L'avance pour le 1^{er} trimestre 2024 ayant déjà été versée, la régularisation sera faite dans le courant du mois d'avril.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Présidente
Farah ISMAÏLI

Vice-Présidente
Julie MARTELANGE